



CRÉATION D'ÎLE-DE-FRANCE NATURE

DOSSIER DE PRESSE

Contact presse :
service.presse@iledefrance.fr

Depuis 2016, la Région Île-de-France est pleinement engagée dans la lutte contre le changement climatique. Il y a un mois, la Région présentait son « Plan d'adaptation au changement climatique » (PRACC) pour préparer le territoire francilien aux évolutions tendanciennes du climat et le protéger des aléas climatiques extrêmes. Un aspect essentiel de cette adaptation passe par une forte stratégie de renaturation du territoire. La création d'Île-de-France Nature concrétise cette stratégie et ses objectifs : 5 000 ha désimperméabilisés d'ici 2030 sur le territoire francilien et des actions de naturation sur 145 premières communes identifiées comme prioritaires.



La renaturation, un levier majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique

En remplaçant la nature au cœur des politiques de la ville, l'objectif de la Région Île-de-France est de rétablir des cycles naturels perturbés par des décennies d'artificialisation. La stratégie de renaturation de la Région répond donc à trois enjeux majeurs :

- La reconquête de la biodiversité,
- L'amélioration de la santé et du cadre de vie,
- L'adaptation au changement climatique.

LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ENGAGÉE POUR LA BIODIVERSITÉ

La Région Île-de-France a été la première région française à créer et financer une Agence régionale de la biodiversité (ARB) dès novembre 2017. Son rattachement à l'Institut Paris Region a permis d'inclure la biodiversité au cœur des réflexions pour un aménagement durable et équilibré du territoire francilien.

La Région Île-de-France a par ailleurs pleinement endossé son rôle de chef de file en matière de biodiversité en adoptant, fin 2019, la Stratégie régionale pour la biodiversité qui définit une trajectoire ambitieuse pour préserver, restaurer et valoriser le patrimoine naturel francilien à l'horizon 2030. L'appel à projets



© DR

« Pour la reconquête de la biodiversité en Île-de-France » a permis de soutenir 195 projets de reconquête de la biodiversité en cohérence avec la Trame Verte et Bleue régionale.

La Région agit également par la création et la gestion de 12 Réserves naturelles régionales (RNR).

La Région Île-de-France a été la première région française à créer et financer une **AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ.**

LA NATURE PARTOUT ET POUR TOUS : UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIC QUI NÉCESSITE DE REPENSER L'AMÉNAGEMENT DES VILLES

La renaturation du territoire est aussi un enjeu de santé et d'égalité, particulièrement dans les zones carencées. En effet, un tiers des Franciliens n'a pas accès en proximité aux espaces verts et boisés ouverts au public et, pour les autres, l'offre accessible est parfois insuffisante.

C'est pourquoi la Région s'était engagée en 2017, à travers son Plan vert, à créer 500 hectares d'espaces verts et de nature de proximité, afin de les rendre accessibles partout et pour tous.

Avec 174 projets financés grâce à ce plan, la Région Île-de-France a d'ores et déjà dépassé ses objectifs en permettant :

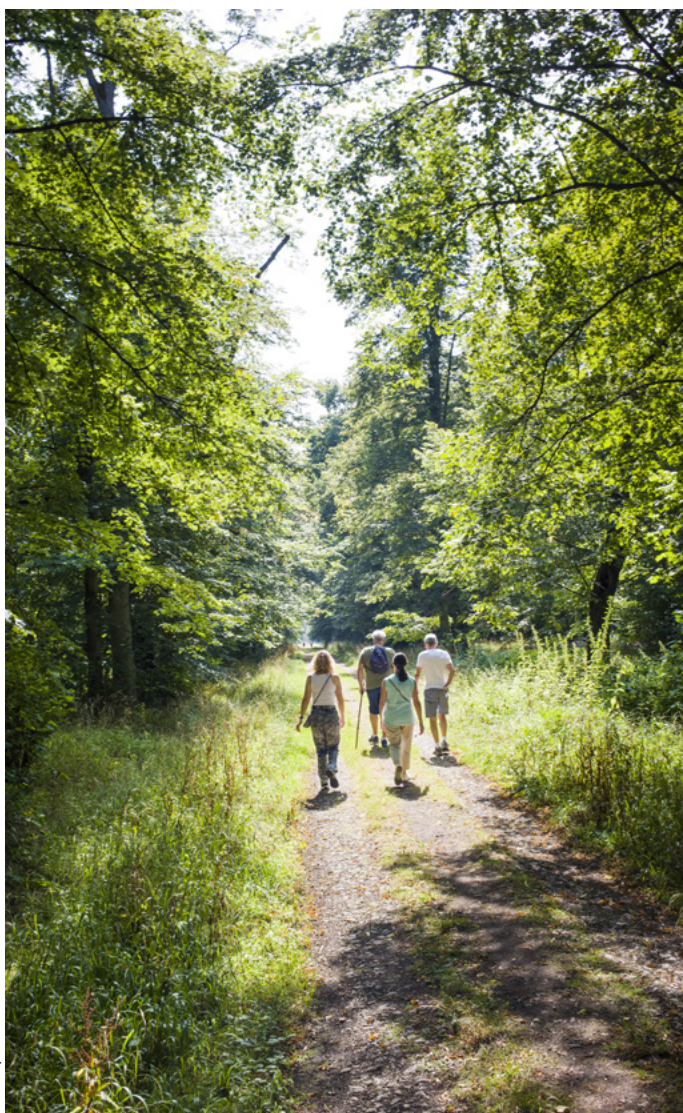
- La création de 781 hectares d'espaces verts et de nature,
- La plantation de 5 983 arbres d'alignement,
- La création 5,8 km de haies.

Un autre projet d'ampleur est le bois Saint-Martin, qui, fin 2021, presque un an après son acquisition par la Région et sa mise en gestion par l'AEV, a été ouvert au public. D'une superficie de 300 hectares et d'une richesse exceptionnelle en termes de biodiversité, il fait l'objet d'une protection forte via un arrêté biotope. Ici aussi, l'accessibilité au plus grand nombre est au cœur du projet.

La renaturation
du territoire est
aussi **UN ENJEU
DE SANTÉ
ET D'ÉGALITÉ.**

En parallèle, la Région a poursuivi son engagement dans des projets structurants comme la « Végétale », cette coulée verte dont plusieurs tronçons ont déjà été inaugurés et qui représente un linéaire de 20 km et une surface cumulée de 96 ha. Elle reliera, à l'horizon 2030, le parc du Val-de-Marne à Créteil (94), à la forêt Notre-Dame, à Santeny (94).

L'action d'Île-de-France Nature s'inscrit donc dans la continuité des travaux menés par l'AEV, mais bénéficie de moyens nouveaux pour agir en milieu urbain.



Le retour de la nature en Ville passe aussi par une nouvelle façon de construire la ville. Cette vision, la Région Île-de-France l'insufflé dans les territoires à travers sa politique d'aménagement : elle soutient les villes dans leurs projets pour qu'ils deviennent plus économes en foncier, plus respectueux des sols naturels, de la biodiversité, des paysages et de l'environnement, au bénéfice du cadre de vie et de la santé des Franciliens.

C'est également le Plan friches qui en limitant l'expansion urbaine et en favorisant le renouvellement de la ville sur elle-même participe à préserver ou recréer des zones naturelles dans la nouvelle urbanisation.

Enfin, la renaturation est aussi le premier pilier de l'adaptation au changement climatique. La Région Île-de-France agit d'ores et déjà avec la création d'îlots de fraîcheur

Le **RETOUR DE LA NATURE EN VILLE** passe aussi par une nouvelle façon de construire la ville.

dans les communes. Avec l'adoption du Plan d'adaptation au changement climatique (PRACC) en septembre 2022, la Région intensifie son action dont Île-de-France Nature devient l'outil opérationnel pour la mise en œuvre de la stratégie régionale au service de la préservation du patrimoine naturel et du cadre de vie des Franciliens, en élargissant ses missions et son périmètre d'action.



© Guillaume Binet/MYOP

Île-de-France Nature, un outil opérationnel pour la mise en œuvre des objectifs du PRACC et du Plan vert

Les impacts du changement climatique sont déjà visibles sur le territoire francilien : problématiques sur la santé des populations lors de chaleurs extrêmes, perturbation du cycle de l'eau avec des événements plus fréquents et plus intenses de sécheresse et d'inondations, fragilisation des espaces naturels et de la biodiversité, en particulier des forêts...

CARTE DES ILOTS DE CHALEUR

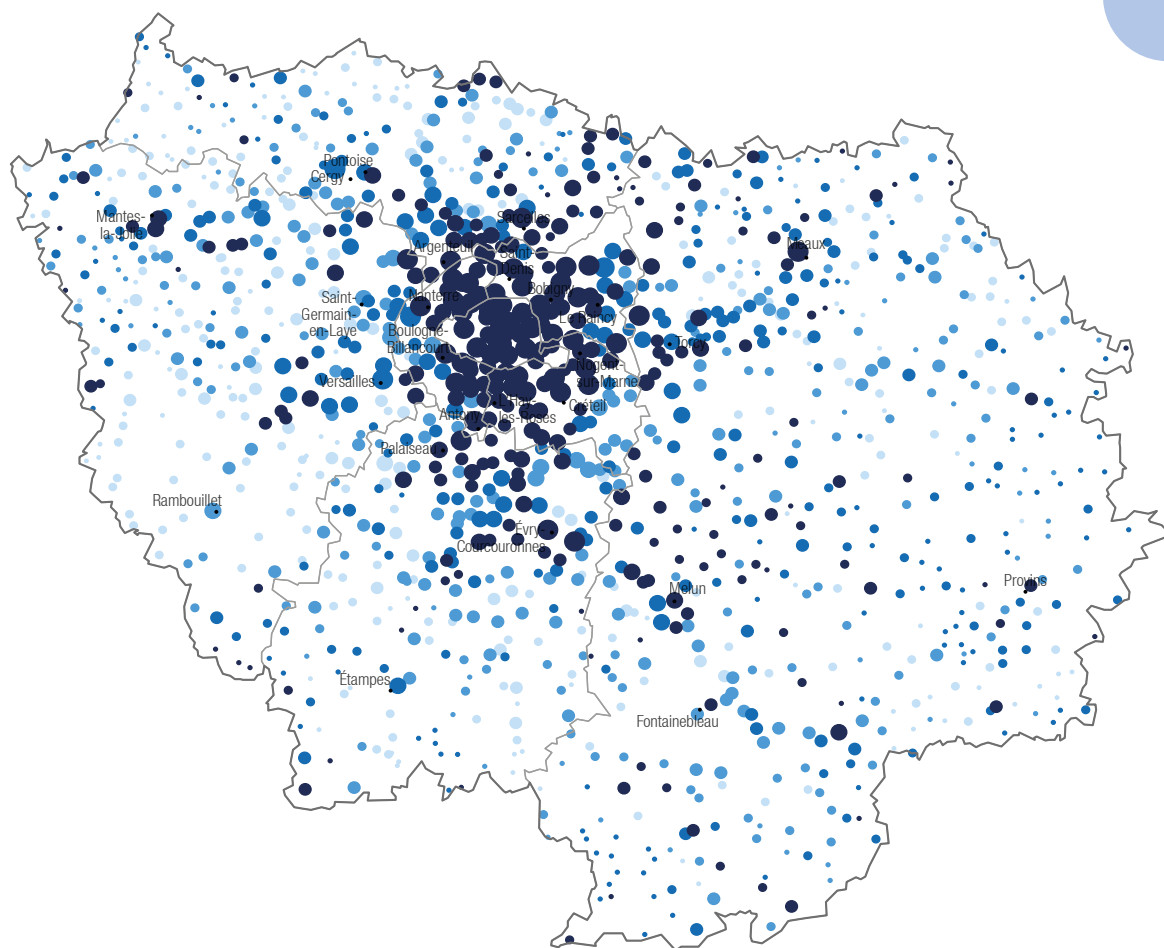
Face à ce constat, la Région Île-de-France a décidé de monter en puissance en adoptant le Plan régional d'Adaptation au Changement Climatique (PRACC), un plan d'actions concrètes et efficaces qui seront mises en œuvre grâce à Île-de-France Nature.

LES ACTIONS DU PLAN RÉGIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DU PLAN VERT MISES EN ŒUVRE PAR ÎLE-DE-FRANCE NATURE

Les enjeux de renaturation sont au cœur de ces actions :

- Protéger et requalifier 1 000 ha de friches urbaines d'ici 2025 et le double à l'horizon 2030,
- Gérer les eaux pluviales à la source et désimperméabiliser 5 000 ha d'ici 2030,
- Résorber 35 points noirs prioritaires de la trame verte identifiée à l'échelle régionale,
- Accompagner la plantation et le maintien de 2 millions d'arbres à l'horizon 2030 sur le territoire francilien grâce aux dispositifs régionaux,
- Soutenir les solutions fondées sur la nature pour lutter contre les îlots de chaleur,
- Créer un fonds francilien de 1 million d'euros pour soutenir l'adaptation des forêts au changement climatique et leur repeuplement.

Îlots de chaleur urbain



Quartiles (scores sur 3)

- 1 (0,0 - 0,60)
- 2 (0,60 - 0,82)
- 3 (0,83 - 1)
- 4 (1 - 2,73)

Répartition en quartiles des communes franciliennes au regard du score moyen d'aléa ICU « jour » dans les espaces urbains

NB : la taille des rond correspond à la population municipale en 5 classes (moins de 500, 500 à 1 999, 2 000 à 19 999, 20 000 à 49 999, 50 000 et plus).

N 0 20 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, ARB 2022
Source : L'Institut Paris Region



Le PRACC a également permis d'identifier les zones à enjeux, les espaces carencés, ainsi que les communes ayant manifesté leur souhait d'agir pour la renaturation. Ce travail a permis d'établir une liste de 145 communes prioritaires, avec lesquelles Île-de-France Nature commencera à travailler dès à présent.

Île-de-France Nature reprend donc – et de façon renforcée et élargie – toutes les prérogatives de l'Agence des espaces verts (AEV). Ainsi, elle poursuivra le travail mené historiquement par l'AEV dont la mise en œuvre du Plan vert, un outil au cœur des enjeux de renaturation. Désormais, le Plan vert sera totalement instruit et piloté par Île-de-France Nature.

Le PRACC a également permis ***D'IDENTIFIER LES ZONES À ENJEUX, LES ESPACES CARENCÉS***, ainsi que les communes ayant manifesté leur souhait d'agir pour la renaturation.



© Hugues-Marie DUCLOS

Île-de-France Nature devient le bras armé de la Région pour replacer le vivant dans la ville

L'AGENCE DES ESPACES VERTS (AEV) DEVIENT ÎLE-DE-FRANCE NATURE

Île-de-France Nature – anciennement AEV – est donc une agence aux moyens renforcés pour agir sur son nouveau périmètre au service de la préservation du patrimoine naturel et du cadre de vie des Franciliens. Cette nouvelle agence doit ainsi devenir l'acteur incontournable des questions de nature à l'échelle de l'Île-de-France et pour l'accompagnement des collectivités locales sur l'ingénierie et la réalisation de projets de valorisation d'espaces verts, agricoles naturels et forestiers.

Elle travaillera en amont, main dans la main avec l'Agence régionale

de la biodiversité (ARB) et l'Institut Paris Region et les services de la Région pour aller au contact des maires, les sensibiliser au potentiel de leur territoire en matière de renaturation et les aider à concevoir et réaliser leurs projets. Pour ce faire, la Commission permanente du 10 novembre 2022 lui a attribué une dotation exceptionnelle de **10 M€ pour accompagner les villes**.

Dans le cadre du projet européen « Regreen », l'Agence régionale de la biodiversité a établi une carte des zones à enjeu c'est-à-dire carencées en espaces verts, stratégiques pour les continuités écologiques ou encore sujettes au phénomène des îlots de chaleur.



© Stéphane LAGOUTTE / MYOP

Croisée avec la liste des communes ayant manifesté leur intérêt à agir pour la renaturation de leur territoire dans le cadre de la mission de préfiguration, ce travail a permis d'établir une liste de 145 communes prioritaires, avec lesquelles Île-de-France Nature commencera à travailler dès à présent.

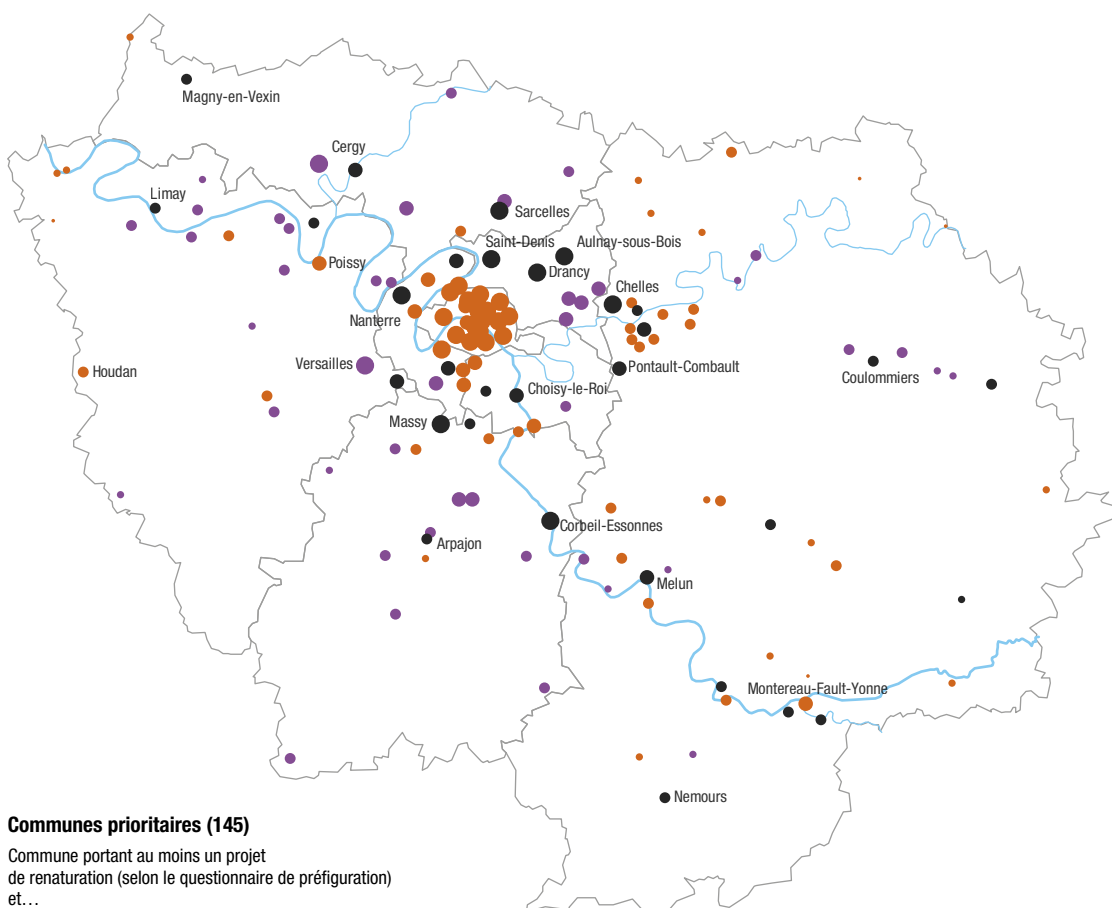
ÎLE-DE-FRANCE NATURE, UN OUTIL POUR TRAVAILLER MAIN DANS LA MAIN AVEC LES COMMUNES

Car Île-de-France Nature est avant tout un outil au service des communes. Grâce à ses moyens

renforcés, elle aura la capacité d'aller au contact des maires pour valoriser les potentiels de leur territoire et les aider à structurer leurs projets. Île-de-France Nature leur proposera un accompagnement afin de planifier toutes les étapes nécessaires pour mener à bien leurs projets :

- Diagnostics et études techniques préalables,
- Étapes réglementaires,
- Concertation et communication,
- Maîtrise d'œuvre de conception,
- Travaux et gestions de l'aménagement, etc.

Communes prioritaires retenues par la Région



Communes prioritaires (145)

Commune portant au moins un projet de renaturation (selon le questionnaire de préfiguration) et...

- ...dont au moins 30% de la superficie urbaine est concernée par au moins un des trois enjeux de renaturation (70 communes)
- ...comptant au moins une friche urbaine de plus d'un hectare (44 communes)
- ...répondant simultanément aux deux critères précédents (31 communes)

NB : la taille des rond correspond à la population municipale en 5 classes (moins de 500, 500 à 1 999, 2 000 à 19 999, 20 000 à 49 999, 50 000 et plus).

0 20 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, ARB 2022
Source : L'Institut Paris Region





© Agence des espaces verts - Jean-Louis AUBERT 2022

Afin de commencer le travail opérationnel et faire émerger les projets rapidement, Île-de-France Nature lance dans la foulée de sa création un appel à manifestation d'intérêt permettant aux communes retenues de bénéficier d'un financement de leurs études pré-opérationnelles et du soutien régional à la réalisation de leurs projets. Il s'agit donc d'identifier dès maintenant les projets prêts à émerger et commencer directement le travail de conception des aménagements à réaliser.

Île-de-France Nature répond à une forte attente des acteurs et des collectivités au regard d'une meilleure coordination des décideurs publics. Longtemps relégué à une ornementation dans les espaces urbains, il est nécessaire de réapprendre à voir dans le vivant, qu'il soit végétal ou animal, un aspect essentiel de la politique de la ville. C'est là tout le cœur de la Stratégie de renaturation de la Région Île-de-France qui sera mise en œuvre par Île-de-France Nature.

Île-de-France
Nature est avant tout
**UN OUTIL
AU SERVICE DES
COMMUNES.**



© Hello - Van Ingen



Région Île-de-France
2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

-  **RegionIleDeFrance**
-  **iledefrance**
-  **iledefrance**